



COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

**DE LA REUNION-DEBAT TENUE DURANT LA 129^{ème} ASSEMBLEE A GENEVE
(OCTOBRE 2013)**

sur le thème

**"Pour un développement résilient face aux risques : prendre en
compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles"**

qui sera examiné par la Commission permanente du développement durable,
du financement et du commerce

à la 130^{ème} Assemblée à Genève en mars 2014

Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles

Point 3b) de l'ordre du jour

Réunion-débat sur le thème à l'examen de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce lors de la 130^{ème} Assemblée

Séance du lundi 7 octobre

(après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 14 h.40, sous la présidence de M. R. León (Chili), Président de la Commission permanente.

Le PRESIDENT dit que la réunion-débat a pour but de solliciter les opinions des participants pour permettre à la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de rédiger le rapport et le projet de résolution sur le thème qu'elle a choisi, en vue de les soumettre à la 130^{ème} Assemblée, à savoir : Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles. Il invite les participants à se reporter au document de travail figurant dans le document A/129/3b)-R.1, rédigé par les co-rapporteurs. Il invite ces derniers à situer le débat.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), co-rapporteur, rappelle que le document de travail n'est en rien prescriptif et ajoute qu'il n'a pas été aisé de faire le lien entre les deux volets, majeurs et a priori distincts, du thème choisi. Des questions évidentes devront être prises en compte dans le débat : l'impact et le risque grandissants des catastrophes, la croissance et la concentration des populations et la manière d'y faire face en privilégiant un développement durable, sachant que les statistiques, inquiétantes, montrent que les pertes dues aux catastrophes dépassent, désormais, la croissance. L'UIP est l'instance idéale pour promouvoir une action parlementaire permettant de construire des collectivités résilientes et d'atténuer, ainsi, l'impact des catastrophes. Il faudra, notamment, mieux investir des ressources qui se raréfient, en se fondant sur une analyse des risques qui vise à réaliser des économies sur le long terme. Il ne peut y avoir de développement durable sans planification préalable permettant de protéger les populations vulnérables des catastrophes, de plus en plus destructrices et fréquentes, qui semblent devenir la norme.

M. P. MAHOUX (Belgique), co-rapporteur, approuve : les parlementaires doivent contribuer à renforcer la résilience face aux catastrophes. Il ajoute que la sécurité alimentaire et l'autosuffisance dépendent aussi de la démographie et qu'il faut absolument tenir compte des changements climatiques, ainsi que de la santé de la mère et de l'enfant, déterminante pour les dynamiques de population. D'ailleurs, le planning familial, dans l'intérêt de l'individu et de la collectivité, est depuis longtemps considéré comme un élément fondamental du développement durable. Désormais, le développement durable est l'une des préoccupations majeures au plan international. L'orateur invite les participants à s'exprimer sur ces questions afin d'enrichir le rapport final et le projet de résolution devant être rédigés sur ce thème. Le but est d'aboutir à un plan d'action susceptible de faire avancer les choses, notamment dans les parlements, car les meilleures solutions pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes sont de nature politique.

Le PRESIDENT remercie les deux co-rapporteurs. Il présente les deux intervenants et leur donne la parole.

Mme M. WAHLSTRÖM (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la réduction des risques de catastrophe), intervenante, rappelle que le thème "Investir aujourd'hui pour des lendemains plus sûrs" a été lancé voici quatre ans pour promouvoir des actions concrètes de réduction des catastrophes. Or, le bilan est plutôt maigre faute d'une solution globale qu'on aurait pu mettre en œuvre à l'occasion du programme de développement pour l'après-2015. À l'évidence, les parlementaires sont appelés à contribuer puissamment à la réduction du risque de catastrophe, domaine dans lequel les zones d'implantation des populations ont une importance capitale. En effet, leur emplacement cause souvent plus de pertes que les catastrophes elles-mêmes. Il est vrai aussi que les statistiques sur ces sinistres ne sont pas encourageantes. Les mesures de réduction du risque, dans divers secteurs, ont déjà montré leur utilité dans les pays qui les ont adoptées. L'augmentation des populations urbaines dans le monde entier renforce l'argument économique en faveur de ces mesures, sans parler des raisons sociales, morales et politiques.

L'oratrice évoque les risques et facteurs propres à chaque continent et rappelle que des millions de personnes sont affectées, chaque année, par des catastrophes et que les pertes matérielles qui en découlent se chiffrent en milliards. Ces pertes, ajoute-t-elle, sont grossièrement sous-estimées. Il faut donc absolument un modèle de développement durable qui assure un bon niveau de vie, mais tout en intégrant la planification du risque. Aussi les parlementaires, soucieux de résilience, doivent-ils envisager, dans le cadre de leurs plans nationaux de développement, des instruments financiers, d'évaluation du risque, d'alerte, de préparation des populations, d'urbanisation, sans oublier la définition de normes et de principes.

Mme M. TEMMERMANN (Directrice du Département Santé reproductive et recherche, Organisation mondiale de la santé – OMS), intervenante, s'aidant de diapositives, rappelle que la communauté internationale avait, voici plus de 20 ans, montré que le développement durable implique nécessairement des schémas de production et de consommation durables et la prise en compte des dynamiques de population. Plus récemment, on a établi que la santé reproductive et sexuelle et la protection des droits y afférents, notamment le droit au planning familial, sont tout aussi importants. Au cours des 50 dernières années, la demande humaine en ressources a, plus que jamais, mis à rude épreuve les écosystèmes. Sachant que la population mondiale devrait passer à 9,6 milliards, voire plus, vers 2050, l'initiative Planning familial 2020 a été lancée pour réduire de moitié – en le ramenant à 120 millions – le nombre des femmes qui veulent retarder ou éviter une grossesse, afin de réduire considérablement les grossesses non désirées, la mortalité des nourrissons et les décès liés aux grossesses ou aux accouchements. Des pays comme le Kenya donnent l'exemple en ralentissant la croissance démographique grâce au planning familial. Ils y gagnent sur d'autres tableaux : réduction des violences faites aux femmes, des avortements et de la pauvreté, accession des femmes aux responsabilités et nouvelles pistes de développement durable. Les contraceptifs y deviennent, en outre, moins onéreux ce qui se traduit par des économies en termes de soins médicaux. Il faudra, cependant, mieux mettre en évidence le lien direct entre croissance de la population et empreinte écologique.

Les parlementaires peuvent agir sur la croissance démographique au moyen des lois : en préservant le niveau actuel de la dépense par habitant sur la santé et l'éducation; en renforçant l'engagement de leur pays en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et la protection des droits des femmes et en veillant à ce que le système de santé soit en mesure d'informer et d'offrir les services nécessaires à la santé sexuelle et reproductive des femmes.

M. F. Bustamante (Equateur), Vice-Président suppléant de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce, prend place au fauteuil présidentiel en tant que modérateur.

Le MODERATEUR remercie les intervenants et demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. J. AL-OMAR (Koweït) dit que les programmes de développement durable doivent se fonder sur des données pertinentes et disposer de ressources permettant leur exécution dans les délais requis. Les améliorations, à tous les niveaux, doivent avoir les populations comme priorité et comporter des mesures en faveur de l'environnement. Toutes ces mesures relèvent de responsabilités individuelles et collectives et doivent trouver le bon équilibre entre l'environnement et le développement, le but étant d'assurer la sécurité environnementale et de garantir, ainsi, le droit universel à une vie digne et à la santé. La croissance démographique est à double tranchant : elle peut stimuler le revenu national en augmentant la demande en biens et services, mais elle peut aussi entraver la croissance économique en épuisant les ressources financières et naturelles. Ainsi, la démographie est déterminante pour le développement et oblige, encore plus, à planifier correctement pour assurer la stabilité environnementale et socioéconomique. Il faut donc fixer des objectifs réalistes et souples pour obtenir les résultats souhaités; pour faciliter la mise en œuvre de politiques efficaces et s'inscrire dans le long terme.

Mme M. DE BOER (Pays-Bas), constate que le lien établi entre population et risques de catastrophe offre des pistes intéressantes de réflexion sur les droits reproductifs. Elle demande si la protection de ces droits facilite, ou non, la réalisation d'objectifs tels que la résilience.

Mme S. BONEVA (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que son pays, dans l'esprit du Cadre d'action de Hyogo, s'attache à réduire le risque de catastrophe et sensibilise, à tous les niveaux, à cette cause. Il contribue, notamment, aux actions régionales et internationales visant à instaurer un monde plus sûr et un développement résilient au risque. Son modèle de réduction du risque, dont les qualités ont été mondialement saluées, se fonde des solutions holistiques, intégrant les ressources et capacités disponibles à tous les niveaux administratifs et mobilisant tous les secteurs de la société. Les résultats sont là puisque le pays a réussi à réduire sa vulnérabilité aux risques naturels auxquels il était le plus exposé : tremblements de terre, inondations et feux de forêt. Il reste une préoccupation, cependant, car la population de son pays, comme d'autres, connaît une tendance à la baisse. Le taux des naissances y est faible alors que la population vieillit, ce qui peut poser de graves problèmes socioéconomiques, entre autres conséquences. Aussi des mesures d'incitation aux naissances ont-elles été adoptées, dans le cadre d'une stratégie démographique plus large, comportant des incitations financières et des aides à la scolarité pour les familles nombreuses.

M. G. VARNAVA (Chypre) dit que, pour un pays comme Chypre, le développement durable est incontournable, car une catastrophe naturelle peut, en un instant, réduire à néant tous les acquis. La réduction du risque de catastrophe sauve des vies et amène des avantages économiques mesurables : planning familial, amélioration de la santé, cohésion sociale et réduction de la pauvreté. Les risques naturels ne se résument pas à des incidents isolés auxquels on pourrait se contenter de répondre par une aide humanitaire ou des secours. Désormais, on s'attache à traiter tous les aspects du risque de catastrophe en tenant compte du développement. Les engagements internationaux visent à répondre au problème en considérant son impact sur les populations et le développement, en se posant la question de la croissance démographique et du planning familial. Le Cadre d'action de Hyogo donne des orientations précieuses pour une coopération internationale face au risque de catastrophe et pour la résilience, prenant en compte le développement durable, car le lien entre les deux est, désormais, reconnu. Pour traduire la réflexion en actes, il faut d'abord intégrer la réduction du risque et la résilience aux politiques et plans de développement, dans tous les secteurs, et

veiller à ce qu'ils soient au cœur du programme de développement pour l'après-2015 et du cadre de réduction du risque de catastrophe à cette même échéance. Autrement dit, il faut de la volonté politique et de la détermination.

M. T. FUKUYAMA (Japon) exprime sa gratitude pour la mobilisation internationale massive en faveur de son pays, suite au séisme, au tsunami et à l'accident nucléaire qui l'ont frappé en 2011. Ces sinistres ont causé la mort de milliers de personnes et des destructions incalculables, sans parler de la tache sur la réputation du pays, alimentée par la rumeur. Le combat difficile, pour neutraliser les réacteurs de la centrale endommagée, continue car de nouveaux problèmes surgissent, comme la contamination de l'eau et l'acheminement d'appareils de mesure et de l'aide aux habitants de la région. Le Japon devra encore compter sur la sagesse et la technologie de la communauté internationale, car il n'a pas fini de régler ces problèmes. L'enseignement, cependant, est que des plans ponctuels de réduction du risque de catastrophe ne permettent pas de répondre à tous les aspects d'une urgence aussi complexe. Il faut donc définir des contremesures face à chaque situation imaginable en fixant des priorités pour la réduction du risque, de sorte qu'elle soit efficace; en réalisant les investissements nécessaires, y compris pour le renforcement des capacités dans les pays en développement les plus exposés aux catastrophes. Des dispositions spéciales doivent être prises pour les groupes vulnérables de la société. Il faut, enfin, promouvoir la coopération internationale face aux changements climatiques et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les parlementaires devront animer le débat sur ces questions dans leur pays.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud) dit que les plus vulnérables, dans les pays en développement, sont les premières victimes des conséquences des catastrophes naturelles qui sont en hausse régulière. Le redressement économique est lent dans les régions touchées dont les habitants voient leur niveau de vie décliner. Ce débat tombe à pic, puisqu'il a lieu avant l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), d'autant que toutes les parties prenantes n'admettent pas aussi volontiers le lien entre réduction du risque de catastrophe et dynamiques des populations, pourtant reconnu dans divers cénacles internationaux depuis 20 ans. La Stratégie régionale africaine pour la réduction de risque de catastrophe vise à mobiliser les volontés politiques, améliorer l'identification et l'évaluation des risques, améliorer la gestion des connaissances, sensibiliser les populations, améliorer la gouvernance et intégrer la réduction du risque de catastrophe à la gestion des urgences. L'Afrique du Sud a sa propre politique, bien définie, en la matière et elle a mis en place des lois pour l'intégration et la coordination de la préparation aux catastrophes, la réaction rapide et le redressement après une catastrophe. La vulnérabilité aux catastrophes et leur impact dépendent du degré des activités des populations, de leur croissance, ou de l'absence de progrès économiques. Aussi le pays a-t-il défini un nouveau plan national de développement tenant compte de tous ces aspects. Il faudra, cependant, soutenir la recherche sur les éléments fondamentaux de la réduction du risque en tenant compte, là aussi, de tous ces facteurs.

M. S.N. QAMAR (Pakistan) dit que la diffusion d'informations, notamment des bulletins météo par satellite, aux populations des zones menacées, peut sauver des vies et atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. Il faut donc légiférer pour que ces populations bénéficient des données et connaissances disponibles.

Le MODERATEUR invite les orateurs principaux et intervenants à réagir aux propos des délégués.

M. S.H. CHOWDHURY, co-rapporteur, approuve. La diffusion d'informations précises sur les risques de catastrophe est indispensable. Les systèmes d'alerte ont déjà fait leurs preuves dans son pays, exposé aux inondations. Mais la coopération transfrontière s'impose aussi, autant que l'interaction entre science, politique et action en faveur des changements

requis. L'examen des éléments principaux du développement en 2015 doit être l'occasion d'assurer que la résilience aux catastrophes soit l'une des priorités du programme de développement pour l'après-2015, sachant qu'un seul désastre peut anéantir dix ans de progrès et de développement. La promulgation de lois à cet égard revêt aussi une importance capitale. Il faudra, sans doute, inclure des lois modèles inspirées des meilleures pratiques, pour information, dans le projet de résolution à rédiger et soumettre à la Commission permanente. Le dossier d'information à l'usage des parlementaires sur la réduction du risque de catastrophe est un autre outil précieux. Quant aux droits reproductifs, ils sont évidemment importants, mais il ne faut pas perdre de vue la question centrale, à savoir la résilience au risque de catastrophe et le poids de la démographie à cet égard. Enfin, la question vitale de la réduction des gaz à effet de serre a été soulevée. Si rien n'est fait sur ce front, cela signifierait qu'on se contente de traiter les symptômes et non la cause, car la réduction des risques a ses limites.

Mme M. WAHLSTRÖM, intervenante, pense elle aussi que l'information sur les catastrophes est capitale. Encore faut-il que les populations en tirent le meilleur profit. Il faut donc que ces informations soient suffisamment claires pour susciter des réactions rapides et correctes. Elle aussi estime que les droits reproductifs ne sont pas au cœur du sujet, car c'est le lien entre dynamiques des populations et risque de catastrophe qui détermine, essentiellement, les systèmes de gestion du risque adéquats. D'ailleurs, la démographie est de plus en plus orientée à la baisse vu le nombre de pays dont la population vieillit. Quant à la législation sur les catastrophes, elle porte davantage sur la réaction que sur la prévention ou la réduction. Il faudrait donc des lois plus globales et intégrées.

Mme M. TEMMERMANN, intervenante, dit que la nouvelle infrastructure mondiale devant être construite pour l'après-2015, en vue de réaliser les nouveaux objectifs sociaux et de développement durable, est, en effet, très importante. Il est vrai que les droits reproductifs relèvent d'un autre champ d'action, mais il faut trouver des liens entre les deux, générateurs de valeur ajoutée.

M. P. MAHOUX, co-rapporteur, revenant sur la question des droits reproductifs par rapport à la croissance démographique, dit que la faculté de choisir ses grossesses, sans contraintes, est une liberté fondamentale. C'est pourquoi il faut développer les services de planning familial pour que chacun ait ce choix sans contrainte. Il faut aussi définir des mesures socioéconomiques en concertation avec ces services pour que les femmes et les enfants ne soient pas les grands oubliés de la marche vers le développement et du ralentissement de la croissance démographique qui en découle. Il est clair que les problèmes démographiques varient en fonction de facteurs tels que la pyramide des âges, la densité de la population, les ressources naturelles et l'exposition au risque de catastrophes naturelles; et que les politiques de population en tiennent compte. Reste que ces politiques doivent intégrer la résilience au risque et la prévention des catastrophes. Bref, les parlements doivent réfléchir à toutes ces questions en vue d'amener les décideurs à agir dans le bon sens.

M. LI YANG (Chine) dit que le développement durable suppose un équilibre entre progrès économique et population; ressources et protection de l'environnement en vue d'accroître la production; amélioration du niveau de vie et qualité de l'environnement. La Chine entend résoudre radicalement les problèmes posés par les contraintes des ressources, une pollution sévère et la détérioration des écosystèmes, afin d'inverser la tendance à la dégradation; instaurer un environnement sain et contribuer à la sécurité écologique mondiale. Parallèlement, elle veut aider les pays en développement dans leur quête d'un développement durable. Pays responsable, avec une population nombreuse, elle a pris des mesures efficaces pour mettre en œuvre le Programme d'action adopté par la Conférence sur la population et le développement, ainsi que les OMD. Cela lui a permis de soutenir son développement socioéconomique, d'améliorer la santé publique et de contribuer à la stabilisation de la

population mondiale. Mais il faudra aussi que le développement durable soit soutenu au niveau international, en veillant à ce que les pays en développement accèdent au capital et à la technologie. Aussi la Chine s'intéresse-t-elle de près aux suites qui sont données à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+ 20), de façon ouverte et en regardant d'abord les résultats obtenus, de sorte que la priorité soit donnée à la protection de l'environnement mondial et au développement durable au bénéfice des générations futures.

M. V. SENKO (Biélorus) dit que les parlements sont essentiels si on veut parvenir à une consommation, des schémas de production et des dynamiques de population durables. Le Cadre d'action de Hyogo a prouvé sa valeur pour la réduction des risques de catastrophe. De même, la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe est un outil précieux pour les pays qui, à l'instar du Biélorus, se sont dotés d'un organisme national œuvrant en coopération étroite avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Certes, des résultats ont été obtenus grâce aux actions multilatérales, mais beaucoup reste à faire pour améliorer les réactions face aux catastrophes. Il invite donc les parlementaires à faire en sorte que la réduction des risques soit une priorité aux niveaux national et international. La prochaine étape, essentielle, consistera à entériner le Cadre d'action de Hyogo 2 en 2015. L'action des Nations Unies en matière de développement durable et de résilience au risque doit être considérablement renforcée. Il pense que des facteurs importants tels que la production alimentaire, l'accès aux ressources d'énergie et la croissance de la population mondiale doivent être intégrés à l'ordre du jour du Partenariat mondial pour le développement.

M. K. SITTHEAMORN (Thaïlande) dit que les dynamiques démographiques posent moins de problèmes en Thaïlande qu'ailleurs, car plus prévisibles, alors que les schémas de production et de consommation, eux, sont fréquemment perturbés par les catastrophes naturelles. L'enseignement, cruel, pouvant être tiré de grandes catastrophes telles que les tsunamis et les inondations des dix dernières années, est que les responsables politiques sont trop obnubilés par la protection de leurs électeurs pour s'occuper véritablement de gestion des catastrophes, créant ainsi plus de problèmes qu'ils n'en résolvent. Pour renforcer sa capacité de réaction, la Thaïlande a mis en place des dispositifs locaux et nationaux, amendé ses lois et promulgué de nouveaux textes et elle s'est dotée de systèmes d'alerte. Mais les lois sur la prévention des catastrophes laissent à désirer et la mise en œuvre de projets majeurs est ralentie par des facteurs tels que des schémas climatiques changeants et des données peu fiables. Des mesures ont été prises afin de réduire le risque pour la chaîne de production et des cadres régionaux pour la gestion des catastrophes et les actions d'urgence ont été mis en place, notamment pour des actions transfrontières et l'acheminement rapide de l'aide humanitaire. Cependant, la planification n'est pas aisée en raison du caractère changeant des schémas climatiques, entre autres. Par ailleurs, il faut bien constater que les électeurs sont souvent attirés par des solutions à court terme, généralement coûteuses et éphémères. Ainsi, les responsables politiques qui mènent campagne en faveur de solutions plus durables sont voués à l'échec.

M. Z. SANDUKA (Palestine) dit que les catastrophes qui frappent la Palestine sont dues à l'homme, mais ont des conséquences aussi graves que les désastres naturels. L'occupation sioniste des territoires palestiniens depuis 1948 est comparable à un tremblement de terre sans fin qui crée des sans-abri, détruit la terre, anéantit les vies et engendre la pauvreté. L'arrivée constante de colons n'ayant aucun lien avec la Palestine ou la région méditerranéenne est funeste pour la sécurité et épuise les ressources naturelles palestiniennes, surtout l'eau qui, de surcroît, est contaminée, ainsi que le sol, par les déchets chimiques et autres, aussi dangereux, produits par Israël. On peut prendre des mesures pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et revenir à la normale, mais il n'y a pas de fin en vue au désastre

fabriqué par l'homme en Palestine, étant donné qu'il n'y a pas moyen d'obtenir une solution pacifique. La liberté de commercer et de circuler est gravement compromise par l'embargo, les fermetures de routes et les checkpoints que les Palestiniens doivent quotidiennement endurer. Tous ceux qui croient en la liberté, en la démocratie et la justice doivent conjuguer leurs efforts pour mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens, qui entrave le développement.

Mme R. MAKRI (Grèce) dit qu'il ressort clairement du document de travail que le développement résilient au risque, tenant compte des tendances démographiques et des contraintes naturelles, est un préalable au développement durable aux yeux de la communauté internationale. Mais il existe un rapport entre les politiques du Gouvernement en temps de crise économique et ces deux formes de développement. Dans son pays, des restrictions budgétaires inutiles ont entraîné une récession grave; et elles empêchent le Gouvernement de concevoir et mettre en œuvre des politiques pour atténuer les conséquences dévastatrices pouvant découler des changements climatiques et de catastrophes qui, associées à des tendances démographiques comme l'urbanisation, sont de redoutables obstacles au développement durable. D'ailleurs, la réduction horizontale et la déréglementation du marché empêchent le développement tout court. La gestion du risque doit être holistique, tenir compte de l'interaction entre les différents types de risques et les stratégies de gestion du risque. A cet égard, les parlementaires peuvent beaucoup, car ils connaissent directement les besoins de leur peuple et sont à même de faire des recommandations appropriées. Un dialogue permanent sur ce sujet doit promouvoir des solutions plus globales au développement et tenir compte des facteurs socioéconomiques et environnementaux dans l'expansion économique.

M. A. ALGHAMDI (Arabie saoudite), observant que les plus grosses pertes découlant de catastrophes naturelles sont à déplorer dans des pays en développement, pose une question essentielle : comment ces pays, avec des ressources limitées, peuvent-ils atteindre leurs objectifs de développement tout en renforçant leur capacité de gestion des risques ? Ils se heurtent à des obstacles tels que le manque d'infrastructures et de technologies, leur dépendance par rapport à une source de revenus unique et à l'aide extérieure. Son pays a offert plus de 100 milliards de dollars E.-U. d'aide non remboursable aux pays frappés par des catastrophes au cours des quarante dernières années, soit plus de l'objectif annuel fixé pour l'aide publique au développement (APD) qui est de 0,7 pour cent du PNB. Le développement résilient au risque suppose des changements aux niveaux institutionnel, culturel et politique et une bonne gouvernance. Dans les pays en développement, les parlementaires de tous les bords politiques ont la responsabilité d'améliorer le niveau de vie, surtout en temps de crise; de contribuer davantage à la définition des plans de reconstruction; d'œuvrer en faveur de la transparence, de promouvoir les droits de l'homme, d'empêcher les abus de pouvoir, de réduire la corruption, de rendre et demander des comptes et de renforcer la confiance des citoyens en le Gouvernement. Il faut aussi réduire la dépendance par rapport à l'aide extérieure en développant le commerce entre pays développés et en développement. La stabilité politique et les conditions de vie dans ces derniers seraient également améliorées par la promotion de la paix dans le monde.

M. A. CARDELLI (Saint-Marin), dit que les choix faits par son pays, la plus ancienne république du monde, montrent qu'un petit Etat a toute son importance dans le concert des nations. En matière de croissance durable, Saint-Marin ne demande pas mieux que d'apporter sa pierre, car il croit qu'un développement qui ne laisse personne sur le bord du chemin est possible si on tient du compte des spécificités du pays, quelle que soit sa taille. Membre de la communauté internationale depuis le début des années 90, Saint-Marin est signataire d'Action 21, plan d'action mondial pour le développement durable. Son parlement vient d'approuver une pétition nationale pour une intégration plus forte des projets d'Action 21 afin de lutter contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisme dans les pays en développement. Il s'engage à soutenir la communauté

internationale dans cette lutte et dans son action en faveur de la croissance, pour améliorer le niveau de vie et réduire les écarts existants. En tant que jeune responsable politique, il veut un avenir différent dans lequel les nouvelles générations pourront dessiner un nouvel ordre mondial. C'est pourquoi il espère qu'un dialogue permanent s'instaurera entre ceux qui exercent un mandat politique et les jeunes qui veulent s'engager en politique. Des efforts conjugués en vue de réaliser ces objectifs communs pourraient changer l'avenir de la planète.

M. S.-H. KIM (République de Corée) pense que des projections précises et une bonne préparation sont les piliers du développement résilient au risque. Encore faut-il comprendre les variations entre les dynamiques de population aux niveaux national et régional. L'accès insuffisant à la contraception dans les pays en développement entraîne des grossesses non désirées. Des enfants grandissent ainsi dans un environnement qui ne les aide pas face aux risques socioéconomiques. Aussi les pays doivent-ils s'efforcer de maintenir leur population à des niveaux compatibles avec leurs capacités, sans oublier que la diminution des grossesses non désirées est bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant. Alors que la population mondiale est orientée à la hausse, son pays fait partie de ceux où la population connaît un vieillissement rapide et une baisse des taux de fertilité. Aussi a-t-il pris des mesures incitatives, fiscales entre autres, pour encourager les naissances et soutenir les parents. Des politiques nationales appropriées, objectives et cohérentes doivent être définies et appliquées, sans tiraillements politiques, pour soutenir le développement durable dans un contexte de populations en hausse ou sur le déclin. Les parlements doivent aussi exercer leur contrôle pour que ces politiques soient mises en œuvre de manière uniforme et que les lois y afférentes soient fondées sur des projections équitables et précises. A cet égard, le modèle de simulation défini par son parlement pour prévoir les mutations démographiques, et les demandes en ressources qui en résultent, pourrait être utile.

M. A. DJELLOUT (Algérie) remarque que, par leur multiplication, leur fréquence et leur impact, les catastrophes récentes rappellent à quel point elles peuvent être destructrices sur les plans humain et économique. Aussi les réunions mondiales sur l'environnement se penchent-elles de plus en plus sur la gestion des catastrophes. L'Algérie, exposée aux sécheresses, aux inondations et à la désertification, s'attache à adapter son cadre juridique à la prévention et à renforcer son plan d'action contre les catastrophes. Elle a, ainsi, promulgué une loi sur la gestion et la prévention du risque, aux termes de laquelle la Délégation nationale pour les risques majeurs a été mise en place pour prévenir et gérer les catastrophes et améliorer la coordination entre les parties prenantes. Pour remplir ses obligations internationales, l'Algérie a aussi, début 2013, soumis son troisième rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. S'agissant de la réduction du risque après 2015, la priorité doit être donnée au financement des fonds spéciaux par les pays développés et à un transfert de technologies véritable, dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

M. J.M. GALÁN PACHÓN (Colombie), sur la question des programmes de santé reproductive et sexuelle dans le cadre de la gestion de la population, dit, qu'en effet, la formation de formateurs est essentielle. L'approche holistique aussi. Dans les pays d'Amérique latine, il y a un antagonisme entre économies extractives et environnement, notamment en Colombie : comment le pays peut-il concilier entre ses ressources stratégiques en eau et leur utilisation à court terme pour la croissance économique ? L'approche holistique, c'est aussi la prise en compte du problème du crime organisé. La production et l'exportation de cocaïne ont considérablement baissé en deux ans mais, à en croire des photographies numériques qui révèlent de nouvelles trouées dans les forêts, on craint que les trafiquants de drogue ne se soient reconvertis dans l'extraction minière sauvage. Ces clairières sont extrêmement préoccupantes car elles s'ajoutent aux dégâts causés par les plus graves inondations que le pays ait connues, survenues il y a quelques années. La Colombie pâtit, en outre, de glissements de terrain et des constructions illégales.

M. B.P. BAISHYA (Inde) dit que le développement résilient au risque n'est possible que si les responsables du développement rendent compte des risques et de leurs éventuelles conséquences. La survie et la réussite supposent la résilience au risque, l'adaptation aux changements anticipés, la capacité de se redresser après des catastrophes et même de saisir les occasions latentes qui s'offrent après de tels événements. Leur impact dépend largement du niveau et de la qualité du développement. Etant donné que les catastrophes naturelles se multiplient et sont de plus en plus violentes, il est impératif de minimiser les risques et de renforcer la résilience par des mesures tangibles et précises, concernant les politiques, les capacités institutionnelles, les infrastructures de base, les transferts de technologies et l'accès aux financements. La préservation des éléments écologiques de l'environnement est tout aussi importante, de même que l'évaluation des tendances démographiques. Le développement résilient au risque doit tenir compte de tous ces facteurs et suppose que les mesures correctives nécessaires soient prises en temps voulu. L'Inde, qui s'attache à mettre en œuvre ses stratégies en réponse aux changements climatiques, entend aussi protéger l'environnement en souscrivant à de nombreux instruments internationaux. De son propre chef, elle s'est fixé pour but de réduire les émissions par rapport à son produit national brut et respecte les principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, ainsi que le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015.

M. A. SNAID (Jordanie) dit qu'il n'est pire catastrophe pour l'homme que celle infligée par les dictatures. Elles font régresser le développement, dénie au peuple son droit à la dignité et le condamnent à l'arriération. Les catastrophes naturelles, elles, sont passagères. Si certains pays ne connaissent pas le développement, c'est parce qu'ils sont sous le joug de régimes non démocratiques et non représentatifs : faute de transparence et de contrôle, la corruption, mère de tous les gaspillages et le détournement de ressources y prospèrent, sans parler de l'instabilité politique et des troubles qui dissuadent l'investissement étranger. Les restrictions juridiques pesant sur les transferts de capitaux, les barrières à la mondialisation et l'incapacité de profiter des expériences d'autrui font aussi obstacle au développement; de même que l'absence des infrastructures nécessaires quand leur mise en place n'est pas reconnue comme une priorité. En outre, les systèmes non démocratiques portent atteinte aux droits et libertés publics. Les peuples y sont otages des circonstances. Souffrant de la dégradation de leur niveau de vie, ils sont acculés à la rébellion. Les cultures locales sont un autre facteur qui détermine les actions socialement acceptables et le climat de liberté. Bref, la transition de la dictature à la démocratie est indispensable au développement qui, à son tour, améliore la vie de millions d'hommes et les soustrait à la souffrance et au malheur.

M. F. MEZA (Chili), dit qu'il était adolescent lorsqu'un violent tremblement de terre a ravagé son pays. Les beautés de la nature ne doivent faire oublier les colères dont elle est capable. Un autre séisme a frappé le Chili en 2010, rappelant encore aux hommes leur fragilité et qu'il leur faut compter sur les progrès de la technologie pour éviter les morts et les destructions causées par les catastrophes naturelles. La communauté internationale, consciente des effets des changements climatiques sur la planète, doit contribuer à apprendre aux peuples comment gérer ces désastres. Il faudrait établir des bureaux régionaux pour coordonner la formation et l'éducation en la matière. Le Chili a pris des mesures législatives, entre autres, pour gérer les urgences, mais il a besoin d'assistance technologique pour prévoir et prévenir les catastrophes naturelles, autant que possible. Les progrès en matière de transfert technologique et de coopération internationale qui pourraient sortir du présent débat, sauveraient des vies et réduiraient l'impact des catastrophes.

M. A. SALIMI (République islamique d'Iran), rappelle l'importance des OMD en tant que pacte mondial, même s'ils ne tiennent pas pleinement compte de la complexité de certains aspects du développement. Il n'empêche, les pays en développement y voient un pilier de la

coopération internationale. C'est pourquoi le non-respect, par les pays développés, des engagements qu'ils ont contractés aux termes de ce pacte, notamment l'objectif OMD de 0,7 pour cent du PNB, est regrettable. Comme il n'existe pas de recette unique en matière de développement, il faut absolument instaurer un environnement propice à la réalisation des objectifs y afférents, en tenant compte des priorités nationales. Pour les pays en développement, l'objectif principal du développement durable est le développement économique, avec une composante sociale. Il faut aussi renforcer la coopération internationale notamment en matière d'environnement, de transfert de technologie et de partage des connaissances si on veut résoudre les difficultés dans tous ces domaines. Les pays développés doivent donc adopter des mesures pour promouvoir le développement durable dans les pays en développement, favoriser la progression sur les questions économiques, financières et commerciales et fournir les ressources financières et technologiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes de développement.

M. M. AMWEELO (Namibie) dit que des millions de personnes dans des pays comme le sien sont confrontés à une multitude de problèmes dont les moindres ne sont pas les dangers et les catastrophes de la nature. Elles causent des pertes cruelles aux collectivités et à l'économie. Les inondations, annuelles en Namibie, ont mis à mal les infrastructures, mais il serait possible d'y remédier si seulement les experts consentaient à consulter les populations locales sur les mesures appropriées. Le pays s'est doté d'une stratégie de gestion des catastrophes, mais trois éléments essentiels font défaut : les ressources financières, les transferts de technologie et le renforcement des capacités. Il faut agir sur tous ces fronts si on veut véritablement résoudre les difficultés.

M. T. BARAMO TESSEMA (Ethiopie) dit que, si l'humanité veut survivre face aux tendances démographiques actuelles et à l'épuisement des ressources, il faudra trouver d'autres modèles de développement, car les schémas actuels de production et de consommation sollicitent trop des ressources limitées. L'Ethiopie espère recueillir bientôt les fruits de la transition démographique en cours, notamment sous forme d'une amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Déjà le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et la fertilité totale sont en baisse. Pour bénéficier des dividendes de son action, le Gouvernement continuera de définir des stratégies et des politiques d'amélioration de la qualité de la vie. En fait, la pauvreté absolue a déjà reculé grâce à la priorité donnée aux sources de revenu et à l'emploi. Afin de sensibiliser la population au développement durable, une stratégie pour une économie verte et résiliente au climat a été mise en place. Le but ultime en est de lancer une transformation structurelle, favorable à l'environnement, notamment grâce à la protection des forêts et au basculement vers des énergies renouvelables. L'Ethiopie, soucieuse de contribuer aux efforts mondiaux face aux changements climatiques, s'est fixé pour objectif zéro émission de carbone à l'horizon 2030. Pour accélérer l'avènement du développement durable, de la croissance et de la transformation, elle mise, entre autres, sur la résilience au risque en tenant compte des tendances démographiques et des contraintes naturelles.

M. J.F. MUDENDA (Zimbabwe) dit que son pays s'est doté d'un cadre institutionnel et juridique pour la gestion des catastrophes. Des dispositions explicites de la nouvelle Constitution garantissent, en outre, le respect des droits à l'environnement de sorte qu'il soit préservé. Une autorité de gestion de l'environnement a été chargée de régler les problèmes y afférents au jour le jour. Pour ce qui est de la prévention et des réponses aux crises, force est de constater que l'homme n'a pas su remédier aux causes des changements climatiques, principaux responsables des catastrophes naturelles. L'équilibre de la flore et de la faune doit être respecté. Il faudra également lisser les disparités de développement dans le monde. Le réchauffement planétaire, l'élévation du niveau de la mer et les caprices des schémas climatiques sont autant de signaux d'alerte. Il faut aussi respecter les droits socioéconomiques en matière de développement,

notamment dans les industries extractives. Enfin, pour la gestion du climat, la communauté internationale doit absolument parler d'une seule voix quand elle traite de questions relatives aux catastrophes et qu'elle privilégie la prévention en la matière.

M. R. MOHAMED (République-Unie de Tanzanie) remarque que tous les pays ont connu une catastrophe naturelle ou une autre. Aussi, ajoute-t-il, les parlements et la communauté internationale doivent savoir que, si les problèmes ne sont pas traités en temps utile, le prix n'en sera que plus lourd. Ils doivent renforcer les institutions démocratiques, combattre la corruption, renforcer la transparence de la gestion financière et veiller à ce que les budgets de la réduction des risques soient prioritaires. Le développement résilient aux risques suppose un surcroît de moyens financiers et de volonté politique. Il faudra en tenir compte dans le programme de développement pour l'après-2015, en privilégiant le planning familial et les questions démographiques. Mais il ne faut pas oublier que des pays comme le sien manquent de ressources financières, humaines et technologiques. Il faudra donc que les multinationales qui opèrent sur leur sol les soutiennent, car non seulement elles sont largement responsables de la destruction des écosystèmes, mais elles pratiquent volontiers l'évasion fiscale. La communauté internationale doit, elle aussi, tenir ses promesses d'aide.

Mme C. NABWALA (Kenya) dit que, si le risque de catastrophe augmente, c'est essentiellement en raison de la nette croissance du peuplement et des actifs économiques dans des zones exposées. La migration vers les littoraux et l'expansion urbaine dans des zones inondables est aggravée par des normes de construction insuffisantes et non respectées. Pire, on laisse se dégrader les écosystèmes qui formaient barrière, comme les marais et les mangroves. Les catastrophes hydrométéorologiques causent près de 80 pour cent des événements naturels graves et 75 pour cent des pertes. Certaines régions du Kenya, par exemple, subissent des inondations annuelles. Le développement résilient au risque ne permet pas seulement de sauver des vies et des moyens de subsistance, mais aussi de préserver l'économie et l'environnement. Le but est de réduire les vulnérabilités socioéconomiques aux dangers de la nature. Car les catastrophes font régresser des pays entiers, dont beaucoup voient s'effondrer les recettes du tourisme après un désastre naturel, avec les conséquences que l'on imagine sur les moyens de subsistance. Le développement durable se heurte aussi aux changements climatiques, l'une des difficultés auxquelles la communauté internationale doit répondre.

M. J.R. LEÓN RIVERA (Pérou) dit que le Pérou a mis en place un système de défense civile, encadré par des lois, pour atténuer les effets des catastrophes, notamment des inondations. La construction est interdite à 50 mètres des rivages, afin de réduire et prévenir les pertes. Des incitations sont offertes aux investisseurs privés pour encourager le reboisement et l'abattage illégal d'arbres est réprimé par la police et l'armée. Ces stratégies commencent à faire leurs preuves et aident le Pérou à prévenir les catastrophes et à s'engager dans une croissance durable.

M. A. BUDIMANTA (Indonésie) dit que le développement durable serait considérablement renforcé si les parlements formulaient des réglementations constructives, veillaient à leur application et à leur pérennité. Cela permettrait d'éviter la crise alimentaire et énergétique dont le spectre plane sur les pays les moins avancés, ceux où les technologies font le plus défaut. Tout autant que les ressources naturelles et le développement de l'agriculture, le changement démographique est indispensable si on veut des progrès durables. Ce changement peut être considéré comme un indicateur de santé et de prospérité, mais il faudra aussi stabiliser la croissance démographique. A cet égard, son pays mène une action en faveur du planning familial, dont l'importance n'est plus à démontrer. Il met aussi en œuvre un programme national de transmigration afin de répartir la croissance de la population et d'équilibrer la consommation des ressources. Le développement des zones rurales est déjà visible. Il est le fruit de la décentralisation, mesure importante pour ralentir le rythme de

l'urbanisation. Pour tirer au maximum profit du développement durable, il faut des lois et règlements favorables, mais il faut aussi intégrer et adapter les stratégies de développement afin de bien comprendre les besoins en financement et de bien appliquer les mesures adoptées. Enfin, les objectifs de développement pour l'après-2015 doivent être plus ambitieux que les OMD et privilégier la pérennité. Il faut qu'ils donnent la priorité aux populations et à la planète et que ce programme soit réalisé, dans l'égalité, par toutes les parties prenantes.

Mme. G. REQUENA (Venezuela), note que le fil rouge est le capitalisme prédateur. Il faut donc bien réfléchir au modèle socioéconomique du développement. Son pays s'attache à surmonter les difficultés du développement, car les risques de catastrophe y ont été aggravés, par le passé, par des logements et des conditions de vie médiocres. C'est pourquoi il a lancé des projets de construction titanesques. Une loi sur la protection civile, la gestion des catastrophes et le développement a été promulguée et la prévention et l'atténuation des catastrophes sont enseignées dans les écoles. De plus, le Venezuela adoptera bientôt un plan national socioéconomique, avec des objectifs stratégiques. Car les catastrophes ne sont pas des événements isolés, mais elles sont liées au modèle de développement. Il faut donc s'attacher à mettre fin aux dommages causés par le modèle capitaliste et à ses effets, notamment les changements climatiques.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) pense que le document de travail devrait insister davantage sur le manque de planning familial et proposer des solutions radicales à ce problème, car il concerne surtout des populations sous développées, pauvres et non éduquées dont, parfois, la religion interdit la contraception. Si la prévention des catastrophes naturelles est impossible, rien n'interdit d'arrêter celles qui sont dues au manque de planning familial dont les graves conséquences socioéconomiques et politiques ne peuvent être corrigées que sur le long terme. De même, le document de travail devrait insister davantage sur l'importance de l'investissement dans l'éducation et la santé, toutes deux vitales, ainsi que sur le rôle que doivent jouer les fonds internationaux et les pays développés dans la protection contre les catastrophes. Il leur incombe, en effet, d'aider les pays en développement. Il est vrai, en outre, que les conséquences des catastrophes pourraient être atténuées grâce à la coopération internationale, dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité mondiales, notamment par l'action visant à interdire la prolifération des armes nucléaires et la construction de réacteurs nucléaires dans des zones exposées aux séismes. Enfin, le document de travail devrait insister davantage sur l'action des parlementaires dans toutes ces questions, par leurs fonctions législative ou de contrôle de l'exécutif.

M. G. MONDE (Zambie), pense lui aussi que les tendances démographiques et les contraintes naturelles doivent être au cœur de toute action pour le développement. Les décideurs savent désormais que la résilience, essentielle pour la réduction du risque de catastrophe, sera l'une des priorités pour l'après-2015. Devant la multiplication des catastrophes avec leurs conséquences socioéconomiques, comme l'aggravation de la pauvreté, voire l'instabilité politique, les décideurs reconnaissent qu'un changement de paradigme s'impose. Il faudra s'orienter vers un modèle de développement qui tienne véritablement compte du risque et intègre des évaluations à cette fin, comme préalable à la planification, de manière à réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. Les décisions, éclairées par ce travail, permettraient de préserver les gains socioéconomiques, par des mesures telles que l'investissement dans une architecture et une ingénierie nouvelles, l'introduction d'un zonage responsable et des incitations pour aider les populations vivant des régions exposées à s'installer ailleurs. Bref, il faut fixer des priorités pour le développement résilient, afin d'éviter les conséquences humanitaires, économiques et environnementales les plus graves des catastrophes naturelles. Cela implique de la volonté politique et une augmentation des investissements dans les mesures devant atténuer les risques. Or ces mesures sont non seulement faisables et relativement peu onéreuses, mais elles font déjà partie de l'arsenal des gouvernants et des décideurs économiques.

M. R.M. AL SHURAIQI (Emirats arabes unis) dit que le développement durable est compromis par la croissance démographique et l'urbanisation qui fragilisent les populations face aux catastrophes et aux dangers de la nature. Les catastrophes provoquent des millions de morts et induisent des changements socioéconomiques majeurs. Ainsi, les zones exposées aux sécheresses et à la famine s'étendent, comme le chômage des jeunes et le travail sous-payé, en raison de la croissance rapide de la population, alors que 1,2 milliard de personnes vivent encore dans une pauvreté extrême. Il appartient aux parlements, avant tout autre, de contrer les dangers naturels et environnementaux, en allouant des budgets plus importants aux composantes environnementale et démographique des programmes de développement durable; en créant des commissions chargées de faire des recommandations sur les questions de population, de production et de consommation durables; en demandant à l'UIP de renforcer sa coopération avec l'ONU en vue de créer un fonds international pour la lutte contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles; en organisant des examens parlementaires internationaux, par le biais de l'UIP, pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, adopté par la Conférence internationale sur le développement et la population, avec priorité aux droits reproductifs et à ceux des femmes; en mettant en place, enfin, un mécanisme permettant aux parlements nationaux de mesurer l'efficacité du contrôle qu'ils exercent sur le Gouvernement en matière de développement durable.

Le délégué de l'ALGERIE dit que son pays sait qu'il faut concilier entre l'obligation de protéger l'environnement et les exigences du développement durable, d'une part et, d'autre part, la réduction des risques par une bonne gestion des ressources et la lutte contre la désertification, l'urbanisation de terres agricoles et une pollution galopante. Pour réduire les risques, il recourt entre autres à la cartographie de la pollution et à des incitations fiscales décourageant le stockage dangereux des déchets. L'Algérie s'est dotée d'une stratégie de développement durable et de réduction des risques en quatre volets : développement économique pour la prospérité et la réduction de la pauvreté; la conservation des ressources naturelles comme l'eau et la terre cultivable; l'amélioration des conditions de vie grâce à une meilleure gestion des déchets; et la mise en place de lois à cette fin. Le Gouvernement consacre des financements conséquents au développement durable et à la réduction des risques, par le biais de projets de protection des littoraux, de préservation de la biodiversité et de recyclage des déchets ménagers. Ainsi, il entend marcher avec détermination vers le développement durable, ne serait-ce qu'au bénéfice des générations futures. Nonobstant les progrès technologiques, comme les prévisions météorologiques à trois mois, il se demande si l'appréciation en matière de catastrophes et de dangers naturels n'est pas trop optimiste. En fait, il s'agit plus de politique que d'un problème de ressources ou de croissance démographique.

M. J.-W. KIL (République de Corée) dit que le premier enseignement à tirer des catastrophes naturelles est que la coopération régionale doit être efficace. En mars 2013, la République de Corée a, ainsi, accueilli un atelier régional, en coordination avec l'UNISDR. Les participants y ont débattu du rôle des législateurs face aux conséquences et menaces des catastrophes. Le second enseignement concerne les effets des changements climatiques. Il apparaît, en effet, que les mesures préventives sont plus importantes que l'atténuation des conséquences et l'adaptation. A cet égard, l'Institut mondial de la croissance verte, fondé par la Corée, a été transformé en organisation internationale lors de Rio+ 20 et le Fonds vert pour le climat a également été lancé en Corée, au même moment. Ces deux organismes mettront en commun leur savoir-faire et accorderont des financements pour soutenir la croissance verte dans les pays les moins avancés et en développement. Des programmes connexes, d'éducation notamment, mettront l'accent sur la prévention, comme moyen de lutte contre les catastrophes naturelles et de réduction des risques.

Le MODERATEUR invite les co-rapporteurs et intervenants à conclure.

M. S.H. CHOWDHURY, co-rapporteur, dit que, en l'espèce, les parlementaires sont clairement en mesure d'agir sur tous les fronts, car ils ont la haute main sur la formulation des politiques et des lois, sur le contrôle et la représentation. Etant donné qu'on assiste à un changement de paradigme et qu'on cherchera, désormais, des solutions globales aux problèmes, l'essentiel en matière de réduction des risques et de résilience, sera de renforcer le développement tout en protégeant les acquis face aux menaces. La population et la démographie sont des éléments importants, mais c'est surtout la médiocrité de la planification et des choix qui aggrave les dangers naturels; et ce sont les mauvaises réponses qui les transforment en catastrophes dues à l'homme. Le développement résilient au risque est donc affaire de gouvernance, de priorités et de reconnaissance des facteurs de risque, sachant qu'un bilan des pertes historiques est essentiel si on veut réunir des ressources pour réduire les risques. Bref, il faut prendre des décisions bien informées pour faire avancer les choses. Tout doit être fait pour intégrer les opinions exprimées dans ce débat dans le projet de résolution, afin de recommander une loi modèle, fondée sur ce qui se fait de mieux, en matière législative, face aux catastrophes dans les divers pays.

M. P. MAHOUX, co-rapporteur, approuve les propos tenus sur le rôle des parlementaires, le besoin d'efficacité et de résultats concrets. Il rappelle l'importance de l'éducation et de la formation de formateurs en particulier. L'autre condition fondamentale du développement durable est l'instauration de la paix et de la démocratie. La prévention des catastrophes est essentielle. Elle est un outil incomparable pour la réduction du coût des catastrophes en termes de vies humaines et de reconstruction. S'agissant des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, les multinationales et les pays responsables, pour l'essentiel, des émissions doivent, en effet, réparer pour les dommages causés. Ils sont tenus de contribuer davantage au financement des mesures de prévention des catastrophes. Quant à l'optimisme pour l'avenir, les solutions envisageables impliquent un changement des mentalités et, surtout, le transfert de technologies pour régler les problèmes de population et lutter contre les catastrophes naturelles et, par-dessus tout cela, la solidarité internationale.

Mme M. WAHLSTRÖM, intervenante, dit que, par leurs connaissances, leur passion et leur motivation évidente, les participants ont jeté les bases d'une avancée, indiquant les questions importantes qui doivent être prises en compte dans les politiques futures, à savoir : gouvernance du risque; gouvernance locale; mécanismes transfrontières; santé publique et niveau de la vie; solutions holistiques de développement; vulnérabilité aux événements extrêmes; transfert des connaissances et rôle politique des parlements sur ces questions.

Mme M. TEMMERMANN, intervenante, se range à cet avis. Mieux vaut prévenir que guérir en l'espèce, d'autant que cela revient moins cher. Elle demande aux parlementaires de mener le combat pour que le programme de développement pour l'après-2015 englobe des questions telles que l'énergie, les ressources et le développement social. Comme dans le combat contre le tabac, il s'agit de changer les mentalités afin de préserver l'énergie et les ressources et réduire les gaspillages. En conclusion, elle rappelle le lien, depuis longtemps reconnu et incontestable entre ces deux problèmes majeurs que sont la croissance démographique et le changement climatique. Il ne servirait à rien de débattre de l'un en oubliant l'autre.

Le MODERATEUR remercie tous les participants pour leur contribution à ce débat extrêmement fructueux.

La réunion est close à 18 h.05.